

Etat generaux 1789 : comprendre le début de la Révolution

Comprendre le basculement politique de mai-juin 1789 — Corrigé

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Repères et notions

- Les États généraux s'ouvrent le 5 mai 1789 à Versailles.
- Les trois ordres représentés sont le clergé, la noblesse et le Tiers état.
- Louis XVI convoque les États généraux parce que le royaume traverse une grave crise financière. Il cherche à consulter les représentants du royaume afin de trouver une solution, notamment sur la question des impôts et des réformes.
- Dans le vote par ordre, chaque ordre dispose d'une voix : clergé, noblesse et Tiers état. Dans le vote par tête, chaque député vote individuellement. Le vote par tête est plus favorable au Tiers état, car il permet de mieux tenir compte du nombre de ses représentants et de la population qu'il affirme représenter.

Exercice 2 — Comprendre le blocage politique

- Le vote par ordre peut défavoriser le Tiers état car le clergé et la noblesse peuvent s'unir et former deux voix contre une. Le Tiers état, même s'il représente la majorité de la population, se retrouve alors politiquement minoritaire.
- Le Tiers état revendique le vote par tête, c'est-à-dire un vote où chaque député compte pour une voix. Il demande ainsi une représentation plus conforme à son poids dans la société.
- Le désaccord transforme la crise financière en crise politique car la question n'est plus seulement de trouver de l'argent pour l'État. Elle devient une question de souveraineté : qui représente la nation et qui a le droit de décider ?

Exercice 3 — De l'Assemblée nationale au Serment du Jeu de paume

- L'ordre chronologique est : ouverture des États généraux le 5 mai 1789 ; proclamation de l'Assemblée nationale le 17 juin 1789 ; Serment du Jeu de paume le 20 juin 1789.
- Les députés du Tiers état se proclament Assemblée nationale parce qu'ils estiment représenter la nation. Ils refusent que le fonctionnement par ordre bloque les réformes et contestent le fait que la souveraineté appartienne seulement au roi.
- Lors du Serment du Jeu de paume, les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.
- Ce serment remet en cause l'autorité absolue du roi car les députés affirment qu'ils peuvent agir au nom de la nation et encadrer le pouvoir royal par une Constitution. Ils ne se présentent plus seulement comme des sujets consultés par le roi, mais comme les représentants d'une souveraineté nationale.

Exercice 4 — Rédiger une réponse organisée

- Exemple d'introduction : En 1789, la monarchie française est confrontée à une grave crise financière et à de fortes attentes de réforme. Louis XVI convoque alors les États généraux, qui s'ouvrent le 5 mai 1789 à Versailles et réunissent les représentants du clergé, de la noblesse et du Tiers état.
- Il faut montrer que les États généraux provoquent un conflit sur la représentation. Le Tiers état refuse le vote par ordre, qui permet au clergé et à la noblesse de conserver l'avantage. Il réclame un vote plus juste et affirme représenter la majorité de la nation. Ce conflit remet en cause le fonctionnement de l'Ancien Régime, fondé sur les ordres et sur l'autorité du roi.
- Conclusion possible : Les États généraux marquent le début de la Révolution car ils débouchent sur une rupture politique. En juin 1789, les députés du Tiers état se proclament Assemblée nationale puis prêtent le Serment du Jeu de paume. Ils affirment ainsi la souveraineté de la nation et ouvrent la voie à la fin de la monarchie absolue.